



Bureau communautaire
13 octobre 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 22
Date de la convocation : 30 septembre 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, M. Hoffmann, J. Lepetz, J. Péchinot, T. Ryat J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusées : S. Calinon, M.R Guibelin, I. Mangin.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB26/22

Objet

Conventions de mise à disposition de locaux à ETAPES au sein des Accueils de loisirs de Wilson et Rockefeller – Unité d'enseignement Autisme

Date de publication : 21 octobre 2022

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et notamment dans les domaines de l'accueil et des loisirs de l'enfance et de la jeunesse.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite mettre en œuvre un partenariat avec ETAPES, Etablissement Public Educatif et Social, qui permet notamment la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Une unité d'enseignement Autisme a été mise en place au sein des écoles Wilson et Rockefeller. L'équipe d'éducateurs chargée de cette unité, a besoin de recevoir les parents d'enfants scolarisés.

Les présentes conventions ont pour objet d'organiser et de définir les modalités de la coopération entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ETAPES au sein des accueils de loisirs de Wilson et Rockefeller.

Ce partenariat vise à améliorer l'inclusion sociale pour les enfants, notamment en milieu ordinaire et à travailler sur la socialisation et l'apprentissage des normes sociales.

Ces conventions sont établies pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les termes des conventions de mise à disposition de salles périscolaires au sein des accueils de loisirs de Wilson et Rockefeller,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les conventions ci-annexées ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 13 octobre 2022,
Le Président,

